

DECRET N° 2012-039 du 19 mars 2012

Chargeant Monsieur **Alassane SOUMANOU**,
Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la
Formation Technique et Professionnelle, de
la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes,
de l'intérim de Monsieur **Eric Kouagou N'DA**,
Ministre des Enseignements Maternel et
Primaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation du 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011, portant composition du Gouvernement ;

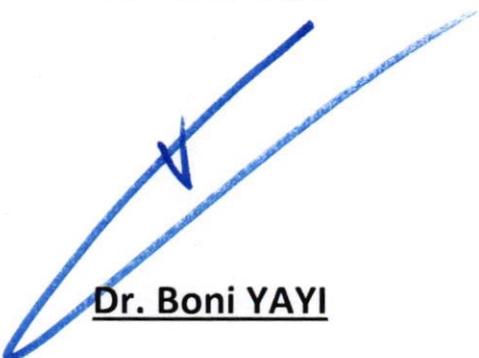
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Dimanche 22 au Mercredi 25 janvier 2012, Monsieur **Alassane SOUMANOU, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes** est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Monsieur **Eric Kouagou N'DA**, pendant son absence ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mars 2012

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**



Dr. Boni YAYI

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – MEMP 4 – MESRS 4 – Autres Ministères 24 –
Départements 06 – JO 1.



REPUBLIQUE DU BENIN
-----@-----
MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
MATERNEL ET PRIMAIRE
-----@-----
LE CABINET

Porto-Novo, le 20 janvier 2012

*Le Ministre des Enseignements Maternel
et Primaire*

N° 103 /MEMP/DC/SP

A

*Monsieur le Secrétaire Général
du Gouvernement*

Cotonou

OBJET : Intérim de Monsieur le Ministre des Enseignements
Maternel et Primaire

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Président de la République m'a autorisé à prendre part aux cérémonies de lancement officiel de l'Initiative ELAN-AFRIQUE qui se tiendra, le 24 janvier 2012 à Bamako au Mali.

Pour ce faire, je suggère que Monsieur **Alassane SOUMANOU, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes** assure mon intérim pendant la période du Dimanche 22 au 25 janvier 2012.

Au cas où la Haute Autorité n'y trouverait aucun inconvénient, je vous prie de trouver ci-joint le projet de décret soumis à sa signature de la Haute Autorité.



Eric Kouagou N'DA

Pièce jointe : 1

